

ASTRAGAL, dispositif de soutien de prématuration et maturation des SNA

Dans le cadre de **France 2030**, l'Etat a lancé 18 **stratégies nationales d'accélération (SNA)** avec un soutien fort pour la recherche et sa valorisation. Rattaché à la SNA Alimentation durable favorable à la Santé, le **dispositif ASTRAGAL** fait partie des nouveaux soutiens financiers pour 2 phases spécifiques du développement de projet : **la prématuration et la maturation technologique**.

Comment savoir si mon projet est éligible ?

Vous êtes chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur d'un laboratoire, d'un établissement ou organisme membre du Pôle universitaire d'innovation (PUI) IMPULSE de Lyon Saint-Etienne.

Vous avez un projet de transfert ou de création de startup issu de vos travaux de recherche (TRL 2 à 6) sur l'un des axes suivants :

- Nouveaux aliments plus sains, personnalisés et produits dans des conditions durables :** Microbiome et Santé. Aliments favorables à la santé en fonction des caractéristiques de chaque individu (age, genre, activités, pathologies particulières ...). Nouvelles sources de protéines végétales de la sélection variétale aux process de transformation industrielle. Nouveaux aliments, en particulier fermentés : nouvelles souches de ferment pour créer des aliments sains et personnalisés.
- Amélioration des technologies de production et d'information des consommateurs :** Modèles productifs plus agiles : optimisation énergétique, réduction du gaspillage. Alimentarité des emballages, permettant notamment d'atteindre les objectifs de recyclage et d'usage de matériaux plus durables. Nouveaux outils d'information des consommateurs.

Quelles sont les conditions pour candidater ?

N'hésitez pas à **en discuter avec votre directeur de laboratoire et/ou Vice-Président innovation**.

Votre projet (si prématuration) devra faire l'objet d'**une décision de financement préalable** par votre établissement ou par votre organisme.

Comment soumettre mon projet ?

- Prématuration** : Votre projet devra être soumis au **COMEX PUI** puis au **Comité d'Engagement (CoEng)** du consortium ASTRAGAL qui se réunit régulièrement.



- Maturation** : il devra être soumis à **PULSALYS** puis validé par le **Comité d'Engagement et de Sélection (CES)** du consortium ASTRAGAL.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous solliciter :
contact@pui-impulse.fr

Les modalités de financement

| | PREMATURATION | MATURATION |
|---------------|---|--|
| TRL | TRL 2 à TRL 3 | TRL 4 à TRL 6 |
| Durée | 12 mois max | 18 mois max |
| Budget | Financement ASTRAGAL : 80% du montant total du budget Plafond du financement : 80 000€ | Financement ASTRAGAL : 65% du montant total du budget Plafond du financement : 400 000€ |

Etablissements partenaires du PUI IMPULSE

ComUE Université de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Monnet Saint-Etienne, ENS Lyon, INSA Lyon, Ecole Centrale de Lyon, CPE Lyon, HCL, CNRS, Inserm, Inria, INRAE.

Découvrez les 13 autres fiches de présentation des Stratégies Nationales d'Accélération de notre territoire
Une question sur l'éligibilité de votre projet? Vous souhaitez déposer un projet, même dans un autre domaine?

Ecrivez à contact@pui-impulse.fr

